



Les étapes du budget participatif #2

Le budget participatif fait son grand retour ! Après le bilan positif de sa première édition, les Vauréaliens sont invités à proposer de nouvelles idées pour améliorer la ville, puis voter pour leurs projets préférés afin de leur donner une chance de se réaliser.

Véritable outil de participation citoyenne, le budget participatif a pour vocation de financer des projets proposés et choisis par les habitants eux-mêmes. Pour se faire, la Ville confie une part de son budget d'investissement à hauteur de 60 000 € pour leur réalisation. Le budget participatif est une vraie démarche de co-construction entre les citoyens, les services municipaux et les élus. Il s'adresse à toutes les personnes âgées de 11 ans et plus, habitant, travaillant ou étudiant sur Vauréal. Les projets proposés doivent être d'intérêt général et à but non lucratif. Ils doivent également respecter les compétences de la Ville ainsi que les domaines de l'aménagement, de l'environnement, des liens et de la solidarité, et prendre en compte dans la mesure du possible cette année l'urgence climatique : limiter les gaz à effet de serre, favoriser la transition écologique et sociale... 44 projets ont été déposés par 26 Vauréaliens âgés de 11 à 78 ans lors de la première édition. Après analyse par le Comité de suivi, 14 d'entre eux ont parfaitement répondu aux critères d'éligibilité et ont ainsi pu être soumis aux votes des Vauréaliens. Parmi les idées retenues, nous avons pu voir, à titre d'exemples, l'installation de toilettes sèches ou de récupérateurs d'eau, l'implantation d'un verger, la végétalisation d'espaces... Pour que vos idées prennent vie et deviennent une réalité pour tous, c'est maintenant à vous de jouer !

LES 7 ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF

LANCEMENT DE LA 2^e ÉDITION ! **Samedi 27 janvier 2024**

Présentation du budget participation autour de minis ateliers ([sur inscription](#))...

PROPOSEZ VOS IDÉES ! **Du 1^{er} février au 31 mars 2024**

Le dépôts de projet se fera en ligne.

ANALYSE DES PROJETS **Du 1^{er} avril au 30 juin 2024**

Les projets proposés seront analysés et validés par le Comité de suivi qui examinera leur faisabilité (faisabilité technique ou juridique, estimation du coût...). Les porteurs de projet pourront être contactés afin d'apporter des précisions et faire évoluer leurs idées si besoin.

En cas de projets identiques, le Comité de suivi pourra suggérer aux porteurs de fusionner leurs propositions. A l'issue de cette phase, l'intégralité des projets, qu'ils soient éligibles ou non aux votes, sera visible sur le site, ainsi que le motif de non-recevabilité le cas échéant afin d'assurer une parfaite transparence de la démarche.

PROMOTION DES PROJETS **Été 2024**

Préparation des campagnes de vote avec les porteurs de projets. Des outils de communication seront mis à leur disposition afin que chacun puisse faire la promotion de son/ses projet(s) avant la phase de vote.

VOTEZ POUR VOS PROJETS PRÉFÉRÉS ! **Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2024**

Les projets recevables seront soumis aux votes en ligne ou par bulletin papier à déposer dans l'une des urnes mises à votre disposition à l'Hôtel de Ville, L'Agora, la Bibliothèque des Dames Gilles, l'École municipale de Musique, la Maison de la Jeunesse et les deux collèges de la ville. Tous les Vauréaliens à partir de 11 ans pourront en choisir 3 dans la limite des 60 000 € alloués (pas de possibilité de voter plusieurs fois pour le même).

ANNONCE DES LAURÉATS Janvier 2025

Les projets qui auront obtenu le plus de voix seront désignés lauréats dans la limite de l'enveloppe disponible..

SUIVI ET RÉALISATION DES PROJETS Jusqu'à décembre 2026

Les projets lauréats seront réalisés dans les meilleurs délais avec l'objectif d'une réalisation dans les 2 ans. Ils seront mis en œuvre par les services de la Ville en lien avec les porteurs de projet. Une information régulière auprès des habitants sera faite sur les avancées de chacun des projets afin de montrer que la démarche aboutit à des réalisations concrètes.

Contact

Vous avez des questions ?

La mission Démocratie participative se tient à votre disposition à budgetparticipatif@mairie-vaureal.fr

Document(s)

[RÈGLEMENT BUDGET PARTICIPATIF #2](#)